

• Nom du client : EARL LE PIC

• Adresse desservie : MARMINIAC
MARMINIAC

Message

Cette facture représente le solde de compte avec notre société SAUR au 31/12/2025. La consommation facturée correspond au relevé effectué à l'automne, et d'une estimation au 31/12/2025 calculée au prorata de la consommation du branchement. Depuis le 01/01/2026, le service de l'eau potable est géré par la société SOGEDO. Vous pouvez les contacter au 05.40.45.68.00. SAUR reste votre interlocuteur pour cette facture.

30016089 545261459086 545

(B14-153/394)-5155-1/1-15769-015769-A1-2601190567032

EARL LE PIC
46250 MARMINIAC

Contacts

📧 Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07

✉ TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 Accueil
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture du 20 janvier 2026

Votre relevé est estimé sur la base de votre consommation habituelle.

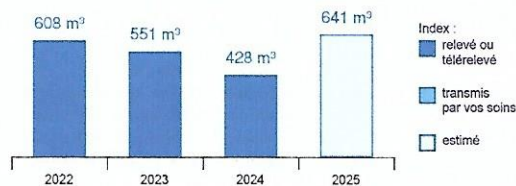
Votre consommation est de **641 m³**

Montant à payer au plus tard le 04 février 2026 : 931,90 €

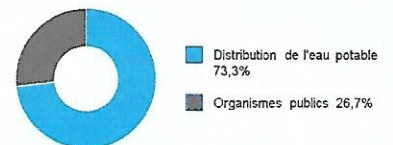
	€TTC
Distribution de l'eau potable	683,21
AQUARESO-PERIMETRE CAZALS	
Organismes publics	248,69
Total facture	931,90
Net à payer	931,90

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR86ZZZ003506
RUM : TIP55207623000000000545261459086

EARL LE PIC
46250 MARMINIAC

Montant : 931,90 €

Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 5328004026
Facture : 545261459086

Date et Lieu
Signature

TIP S€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

764500000450 EARL LE PIC

552076000487 17230000000000545261459086661108

93190

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
MARMINIAC MARMINIAC	536 m³	339203	015 mm	24/10/2024 3445	16/10/2025 3981	
	105 m³	339203	015 mm	16/10/2025 3981	31/12/2025 4086	Relevé estimé
TOTAL CONSOMMATION	641 m³					

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					647,59		683,21
Consommation					647,59		683,21
Part Syndicale	Année 2025		641	0,4200	269,22	5,50	
Part SAUR	Année 2025		641	1,0966	702,92	5,50	
Déduction des acomptes de consommation	Année 2025				-324,55	5,50	
► Organismes publics					235,73		248,69
Consommation					235,73		248,69
Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		641	0,3200	205,12	5,50	
Deduc. acpte - Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025				-68,48	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		641	0,1180	75,64	5,50	
Deduc. acpte - Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025				-14,98	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		641	0,0900	57,69	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Prélèvement sur la	Année 2025				-19,26	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,16 € / m3 soit 0,00216 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 883,32 €	TVA 5,50 % : 48,58 € TVA sur les débits : 48,58 €	Total facture TTC : 931,90 €
--	--	--	------------------------------

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

➔ Message

Part Intercommunale/Communale Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.	Part SAUR Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements	Part Organismes publics Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.	Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr
--	---	---	---

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rpdp ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



EPE532002354526145908600931900N

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.
- ✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
- ✓ **Paiement en espèces**
Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.